



Travailler à l'étranger en gardant son contrat de travail actuel

Par **taratoto**, le **07/11/2008** à **21:37**

Bonjour, rnvoici la situation :rnJ'ai fini mes études il y a un an et travaille donc depuis 1 an. rnJ'ai un bon emploi avec des conditions intéressantes dans une grande entreprise française. rnJ'ai des envies de voyage qui me tournent dans la tête depuis un moment. rnJe n'ai ni la possibilité financière ni l'envie de partir pour 1 ou 2 ans faire du tourisme mais pour travailler à l'étranger. rnJe me suis renseigné sur les possibilités de partir à l'étranger dans mon entreprise mais elles sont presque nulles.rnrnDu coup, je me renseigne sur les possibilités de garder mon contrat de travail actuel tout en partant travailler à l'étranger pour une durée déterminée. J'aimerais partir d'ici 1 ou 2 ans.rnrnAyant moins de 28 ans, je suis fortement intéressé par le V.I.E. ou un PVT dans un pays éligible. rnrnJ'ai vu que les congés que je pourrai demander sont :rn _congés sans solde : risqués car non cadrés, termes à négocier avec l'employeurrn _congés création d'entreprise : 1 an renouvelable.rnrnMes questions :rn1) Quelles possibilités j'ai au niveau légal pour cumuler ces deux contrats de travail (V.I.E ou PVT + mon contrat actuel) ? rn2) Qu'est ce que l'état et l'entreprise attendent en preuve de création d'entreprise ? rnrnvoilà, merci beaucoup d'avance pour votre aide !